

LA COMMUNE DE MOLLENS ET AMINONA LUXURY RESORT AND VILLAGE SA AUTOUR D'UNE TABLE AVEC LES OPPOSANTS AU PROJET

Mollens, le 1er juillet 2008. Les associations WWF, la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage ainsi que les groupes de personnes privées qui s'opposent à la construction du projet immobilier de 400 millions de francs du groupe international Mirax se sont réunis le 27 juin dans la salle polyvalente de la commune de Mollens pour une première réunion de conciliation.

Dirigées par le Président de la commune de Mollens, Monsieur Stéphane Pont, les différentes séances ont permis de répondre aux opposants sur les problèmes concernant l'énergie, l'eau, l'évacuation des eaux usées, la circulation et démontrent que les capacités de la commune répondent aux besoins. Le projet tel qu'articulé aujourd'hui répond aux trois principes du développement durable (Economie-Social-Environnement), il est certainement perfectible et une coopération avec les associations de protection de la nature et du paysage reste possible, si des solutions réalistes peuvent être trouvées.

Contrairement à leurs oppositions prononcées dans un premier temps sur la construction de tours dans la zone Ouest, voulant limiter la hauteur des bâtiments à 3 étages maximum, le WWF et La Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage préfèrent aujourd'hui construire en hauteur mais sur une zone restreinte. Les associations demandent, aujourd'hui, de libérer les 70'000 m² de la zone EST du projet en zone agricole et de densifier la construction sur la zone OUEST pour compenser. Les associations s'opposent au syndrome des chalets particuliers, des grands chalets et des immeubles qui utilisent trop de surface du territoire. Ils demandent à MIRAX d'acheter les terrains et de les rendre à la nature. Selon les associations le projet à 40 ans de retard et elles ne voient pas comment il pourrait être réalisé aujourd'hui.

Le projet de MIRAX par ailleurs ne représente que le 1/3 du projet de 1969 dans lequel 24 tours étaient prévues. C'est donc une importante amélioration pour le paysage. La remise en question du plan de zone actuel homologué en 2002 sans aucune opposition d'associations ou de personnes semble irréaliste.

Rappelons que sur les 3276 hectares de la commune de Mollens seul 100 hectares sont en zone constructible et qu'un grand effort a été fait par la commune concernant l'aménagement du territoire et la protection de la nature. Aminona Luxury Resort and Village SA ont, de leur côté, décidé d'investir 10 à 15 millions de francs pour l'aménagement et ont déjà échangé certaines zones de parking contre des espaces verts.

En tenant compte de la contradiction entre les premières oppositions prononcées et celles, faites lors de cette première réunion de conciliation, ni la commune de Mollens ni le promoteur ne peuvent, à ce stade, prendre position. Les associations demandent au groupe international immobilier de leur présenter un nouveau projet en tenant compte de la densification de la zone OUEST et de la libération de la zone EST.

Les réunions de conciliation avec les groupes de propriétaires privés se sont extrêmement bien déroulées et la conciliation a parfaitement joué son rôle puisque chacun y a trouvé son compte. La commune a pris acte des doléances et demandera à l'investisseur de trouver les meilleures solutions pour répondre au mieux aux soucis des privés.

Monsieur Vladimir Marakutsa, Directeur du projet, a d'ores et déjà reçu des retraits d'opposition de propriétaires, ce qui démontre la volonté de ceux-ci de vouloir permettre à la commune de se développer.

Deux associations restent à entendre. La réunion de conciliation aura lieu le 4 juillet 2008.

Affaire à suivre

Pour de plus amples informations :
Service de presse
AMINONA LUXURY RESORT
AND VILLAGE SA
Media Impact
+(0)22 732 59 97
m.dederichs@mediaimpact.ch
press@alrv.ch